

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Pirenne, Henri : "Les sources de l'histoire de Flandre au moyen âge", in *Bulletin du Cercle historique et archéologique de Gand*, t. 1, 1894.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/a12933_000_f.pdf

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE FLANDRE AU MOYEN-AGE (1).

Résumé de la conférence de M. H. PIRENNE, le 18 Décembre 1893.

M. Pirenne n'a pas voulu parler de toutes les sources de l'histoire de Flandre, mais seulement des *sources narratives* de cette histoire. Il a passé sous silence les monuments, les documents d'archives, etc., pour ne s'occuper que des textes de contenu historique : vies de saints, miracles, chroniques et annales.

L'historiographie de la Flandre commence peu après les missions de S^t Éloi et de S^t Amand chez les Francs païens du bassin de l'Escaut. Dans les abbayes d'Elnone, de S^t Vaast, de S^t Bertin, de S^t Pierre et de S^c Bavon à Gand, on rédige de bonne heure des textes hagiographiques.

A Elnone, Baudemund (2) écrit la vie de S^t Amand († v. 629) tandis qu'un moine anonyme de S^c Bavon (3) raconte la biographie du patron de son monastère († v. 653). Ces premiers hagiographes ont d'ailleurs surtout en vue l'édification des fidèles. La vie de S^c Bavon, par exemple, était destinée à être lue en public. Comme celle de S^t Amand, elle est fort courte et écrite dans un latin d'une extrême barbarie.

Mais au IX^e siècle, la renaissance carolingienne fait sentir ses effets dans les couvents flamands. Éginhard devient abbé des deux monastères gantois. A S^t Amand, dès le règne de Charles le Chauve, existe une école

(1) Comme on le verra, il n'est question dans cette conférence, que des sources de l'histoire de Flandre qui ont été écrites en Flandre.

(2) *Acta Sanctorum Boll.* Février, I.

(3) *Ibid.* Octobre, I.

remarquable, illustrée surtout par les travaux de Huchald, dont la renommée comme poète et comme musicographe s'est répandue dans tout l'empire franc (1). A S^t Vaast d'Arras, d'habiles calligraphes s'occupent à copier des manuscrits (2). Il est intéressant de constater que dans ces monastères, où vivent côte à côte des moines flamands et wallons, on se préoccupe déjà de conserver les premières productions littéraires des langues nationales. Le texte du *Ludwigslied* et celui de la chanson de Sainte Eulalie nous sont connus, en effet, par un manuscrit de l'abbaye de S^t Amand (3). Les moines d'ailleurs ne sont pas les seuls instruments du mouvement de renaissance littéraire qui se manifeste alors en Flandre. Nous possédons une biographie de l'évêque Folquin de Téroouanne († 855), dans laquelle nous trouvons un curieux tableau de la vie et des occupations d'un évêque carolingien (4)

Les textes hagiographiques écrits à l'époque mérovingienne sont alors refondus et remaniés au point de vue du style et de la langue. On rédige, en outre, dès lors, et on continue à rédiger jusqu'au XII^e siècle, en fort grand nombre, les *Miracles* des saints nationaux. Ce sont des recueils d'anecdotes fort précieux, parce qu'on y rencontre nombre de détails précis et pittoresques sur la vie, les mœurs et les occupations de toutes les classes de la société au haut Moyen-âge. Les plus intéressants de ces *Miracles* pour l'histoire de Flandre sont ceux de S^t Bavon (5), de S^t Vanst par Haimin (6), de S^t Bertin (7), de S^t Winnoc (8), de

(1) Desilve. *De schola Elnonensi Sancti Amandi*. Louvain, 1890.

(2) L. Delisle. *L'évangélaire de S^t Vaast d'Arras et la calligraphie franco-saxonne du IX^e siècle*. Paris, 1888.

(3) HOFFMAN von FALLERSLEBEN. *Elnonensia. Monuments de la langue romane et de la langue tudesque du IX^e siècle*. Gand, 1845.

(4) *Monumenta Germaniae Historica. Scriptores*, XV.

(5) *Acta Sanctorum Boll.* Octobre, I.

(6) *Ibid.* Février, I.

(7) *Ibid.* Septembre, II.

(8) *Monumenta Germaniae Historica. Scriptores*, XV.

S^t Amand (1), de S^t Gengulphe par Gonzo (2) et de S^m Rictrude par Walbert de Marchiennes (3).

Si c'est surtout dans les monastères du sud de la Flandre que la littérature hagiographique est brillamment représentée, c'est là aussi que nous apparaissent, pour la première fois, des œuvres proprement historiques. Dès le IX^e siècle, en effet, on entreprend dans ces grandes abbayes, la rédaction d'annales et de chroniques.

Les annales sont, en général, fort brèves. Ce sont de simples répertoires de faits historiques de toute sorte, classés suivant un ordre strictement chronologique : elles ne forment pas un récit suivi. Dans ce genre, il faut signaler spécialement le texte connu sous le nom de *Cronicon de Normannorum gestis in Francia* (4) (833-911) puis les Annales de S^t Vaast (5) et celles d'Elnone (6).

Tout autres sont les chroniques monastiques. Ici, l'auteur a en vue un sujet déterminé : il se propose de raconter l'histoire de son couvent. Or, les couvents de cette époque ne sont plus de simples colonies de cénobites. Tous possèdent maintenant de vastes domaines ; ils ne sont plus seulement des centres religieux, ils sont aussi les centres économiques les plus importants et les plus actifs de la civilisation purement agricole de la première moitié du Moyen-Âge. Par là même, ils sont en relations continues avec le prince territorial aussi bien qu'avec les nombreux seigneurs féodaux dont les terres avoisinent les leurs. Dès lors, à cette époque, l'intérêt des chroniques monastiques est considérable. On n'y trouve pas uniquement le tableau de la vie interne d'une abbaye : on y rencontre aussi, et en

(1) *Acta Sanctorum Boll.* Février, I.

(2) *Ibid.* Mai, II.

(3) *Ibid.* Mai, III.

(4) *Monumenta Germaniae Historica. Scriptores*, I.

(5) *Ibid.* I, III. — *Add. Chronicon Vedastinum. Ibid.* XIII.

(6) *Ibid.* V.

fort grand nombre, des renseignements de toute sorte sur l'histoire régionale. Pour la Flandre, comme d'ailleurs pour les autres principautés des Pays-Bas, les chroniques monastiques sont, jusqu'au XIV^e siècle, les sources historiques les plus précieuses et les plus abondantes que nous possédions. Nous citerons ici, parmi les plus importantes de ces chroniques : celle du monastère de S^t Bertin par Folquin et Simon (1) (848-1145), celle du monastère de Waten (2) (1072-1080), celle de Hasnon par Tomellus (3) (870-1070), celle de S^t Vaast d'Arras par Guiman (4) (1192) et les *Annales Aquicintini* (5) (1079-1279).

A la fin du XIII^e siècle, l'historiographie monastique ne joue plus qu'un rôle secondaire. Les abbayes, depuis que la Flandre est devenue un pays essentiellement industriel et commercial, sont bien moins activement mêlées que jadis à la vie nationale. Ce sont les villes et le prince qui désormais attirent surtout l'attention. Les chroniques de couvents n'ont plus guère d'intérêt que pour l'histoire ecclésiastique. On s'en apercevra facilement si on compare, aux textes cités plus haut, la chronique de S^t Bavon par Jean de Thielrode (6). Si au XIV^e siècle, les chroniques de S^t Martin de Tournai par Gilles le Muisit (7) constituent encore des sources de premier ordre, c'est parce qu'elles sont bien moins des chroniques monastiques que les mémoires personnels d'un des personnages les plus sympathiques et les plus curieux de la fin de notre Moyen-âge.

A côté des annales et des chroniques, nous avons, des

(1) *Monumenta Germaniae Historica. Scriptores*, XIII.

(2) *Ibid.* XIV.

(3) *Ibid.* XIV.

(4) Guiman. *Cartulaire de S^t Vaast d'Arras*. 6d. Van Drival. Arras, 1875.

(5) *Ibid.* XVI.

(6) *Ibid.* XXV.

(7) Ed. De Smot, *Corpus Chronicorum Flandriae*, II.

premiers siècles du Moyen-Âge, quelques biographies. On a déjà parlé plus haut de celle de l'évêque Folquin ; il faut y joindre celle de l'évêque Jean de Téroouanne par Walter (1) († 1130) et surtout celle de S^t Arnulph († 1087) par Hariulph (2), dans laquelle on trouve le tableau le plus coloré et le plus vivant de la Flandre du XI^e siècle.

A mesure que le gouvernement des comtes s'établit de plus en plus solidement en Flandre et que, depuis la renaissance économique du XI^e-XII^e siècle, les villes deviennent de plus en plus riches et florissantes, l'historiographie perd son caractère exclusivement ecclésiastique. A vrai dire, jusqu'au XIII^e siècle, *tous* les textes historiques et, après cette date, la plus grande partie de ceux-ci, sont encore rédigés par des clercs. Mais, désormais, la vie laïque attire l'attention des chroniqueurs. Ce ne sont plus seulement des vies de saints, des miracles, des chroniques monastiques qu'on écrit : on voit apparaître une historiographie nouvelle. L'attention s'oriente de plus en plus vers les faits et gestes du prince, ainsi que vers les événements politiques dont la Flandre est le théâtre.

L'historiographie des comtes de Flandre remonte très haut. Elle est de plusieurs siècles antérieure à celle des ducs de Brabant et des comtes de Hollande. Des grands vassaux de la couronne de France, aucun ne possède des annales aussi anciennes et aussi riches que les princes flamands. Les débuts de ces annales sont d'ailleurs des plus humbles. Elles remontent à de courtes et très sèches *généalogies* dont les premières datent du X^e siècle (3). Mais bientôt, ces généalogies s'enrichissent de toutes sortes de détails historiques relatifs aux divers personnages dont

(1) *Monumenta Germanicæ Historica. Scriptores*, XV.

(2) *Ibid.* XV.

(3) Par exemple : Witger, *Genealogia Arnulfi — De Arnulfo I. Monumenta Germ. Hist.* IX.

elles établissent la filiation : on les continue, on les remanie, on les interpole. Au XII^e siècle, Lambert de S^t Omer publie déjà sous l'ancien titre de *Genealogia comitum Flandriae* une véritable chronique des comtes (1). Et la *Flandria Generosa* qui paraît bientôt après, n'est en somme qu'une nouvelle édition revue et augmentée de cet ouvrage (2). Dès lors, jusqu'à la fin du Moyen-âge, l'historiographie comtale se poursuit sans interruption. Des moines de Clairmarais la continuent jusqu'au milieu du XIV^e siècle (3). A la fin du même siècle, apparaît sous le titre de *Chronica forestariorum Flandrie* (4) une vaste compilation qui forme le couronnement de l'œuvre qui a débuté modestement par les généalogies du X^e siècle. L'*Excellente Chronyke van Vlaenderen*, la première histoire de Flandre imprimée (5), n'est guère qu'une traduction de cette chronique des forestiers.

A ce premier courant large et profond de l'historiographie des comtes se rattachent, depuis le commencement du XII^e siècle, un certain grand nombre d'œuvres latines, qui en sont comme les affluents. Ce sont tout d'abord les textes si vivants et si colorés qui ont été écrits après l'assassinat de Charles le Bon, en 1127 ; particulièrement les récits de Walter de Téroouanne (6) et de Galbert (7) qui, témoin oculaire des événements dont Bruges fut le théâtre en 1127 et 1128, en a tenu note au jour le jour. Dans un autre genre, il faut encore citer les continuations ajoutées à la chronique universelle de Sigebert de Gembloux dans

(1) *Monumenta Germ. Hist.* IX.

(2) *Ibid.*

(3) Martène, *Thesaurus Anecdotorum*, III.

(4) Ed. Warnkoenig dans De Smet, *Corp. Chron. Flandr.* I. Sur cette édition qui est très mauvais, voy Bethmann. *Lettre à l'abbé Carton sur les généalogies des comtes de Flandre*. Bruges, 1849.

(5) Anvers, 1531, in-folio.

(6) *Monumenta Germ. Hist. Script.* XII.

(7) *Ibid.* — Ed. Pirenne. Paris, 1891.

divers monastères, continuations dont la plus importante est celle d'Anchin (1). Plus tard, à la fin du XIII^e siècle, un excellent chroniqueur, moine du couvent des frères mineurs de Gand, nous raconte avec une sincérité qui n'exclut ni la chaleur, ni même la passion, la guerre entre Philippe le Bel et Guy de Dampierre (2). Bref, à cette époque, les sources de l'histoire de Flandre sont déjà si abondantes que Jean d'Ypres, prieur de S^t Bertin, qui avait formé le projet de les utiliser dans une chronique monumentale, n'a pu suffire à sa tâche et est mort avant d'avoir terminé son travail (3).

Et pourtant nous sommes encore très loin d'avoir cité toutes ces sources. A côté d'une historiographie en langue latine, la Flandre, en effet, en possède deux autres encore, l'une en langue française, l'autre en langue flamande.

Ces deux historiographies en langue vulgaire ont un caractère commun. Elles sont laïques, non seulement par leur objet, mais aussi par leurs auteurs.

La première est l'œuvre des hérauts d'armes du comte. Vivant à la cour comtale, où, comme on sait, le français est presque exclusivement employé depuis la fin du XII^e siècle, il n'y a rien d'étonnant à les voir se servir de cette langue. Les textes qu'ils ont écrits sont fort nombreux. Il suffira de citer ici pour le XIII^e siècle, l'ancienne chronique de Flandre (4), pour le XIV^e la continuation des chroniques dites de Baudouin d'Avesnes (5). Ce dernier ouvrage a joui d'une grande vogue. Il a été traduit en latin de très bonne heure (6) et mis en vers flamands sous le titre de *Rymkro-*

(1) Cette continuation avec plusieurs autres se trouve dans le t. VI des *Monumenta Germ. Hist. Script.*

(2) De Smet, *Corp. Chron. Flandr.* I et *Mon. Germ. Hist. Script.* XVI.

(3) *Mon. Germ. Hist. Script.* XXV.

(4) De Smet, *Corp. Chron. Flandr.* II.

(5) Kervyn de Lettenhove, *Itore et croniques de Flandre.*

(6) La chronique publiée en appendice par Kervyn, sous le titre de chronique de Berne, à l'ouvrage cité dans la note précédente, n'est en effet qu'une traduction de ce texte.

nyk van Vlaenderen (1). Cette vogue s'explique facilement. Les hérauts qui ont rédigé les chroniques françaises de Flandre s'intéressaient en effet, avant tout, aux beaux faits d'armes, aux tournois, aux rudes chevauchées féodales. On trouve déjà dans leurs récits quelque chose de cette couleur et de ce pittoresque que Froissart, qui leur est apparenté par l'esprit, mais qui par son style est leur maître à tous, répand si abondamment dans ses œuvres.

L'historiographie en langue flamande n'a pas le caractère féodal et chevaleresque de l'historiographie en langue française. Cela s'explique par le public auquel elle s'adresse. Elle est écrite plutôt pour la bourgeoisie que pour la noblesse. Elle a été inaugurée, comme chacun sait, par le *Spiegel historiael* de Van Maerlant, qui n'est qu'une traduction du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais. La continuation du Spiegel de Maerlant par L. Van Velthem (2) a une valeur historique beaucoup plus grande. On y trouve le récit le plus détaillé qui existe de la bataille de Courtrai. Quant à la *Rymkronyk van Vlaenderen*, on a déjà vu plus haut qu'elle n'est guère qu'une traduction des chroniques de Baudouin d'Avesnes, et il faut en dire à peu près autant de la chronique en prose de Jean de Dixmude.

Avec ces derniers textes, nous atteignons la fin du Moyen-âge. L'histoire moderne s'ouvre pour notre pays avec l'avènement des ducs de Bourgogne. En même temps aussi apparaissent les premiers mémorialistes, les Chastelain, les Commines, les Du Clercq, les La Marche. Désormais, les chroniques n'ont plus qu'une importance purement locale et ce n'est plus chez elles que l'histoire va chercher ses matériaux.

(1) H. Pirenne. *La Rymkronyk van Vlaenderen et ses sources. Bullet. Comm. Roy. Hist.* 1888.

(2) Ed. Lelong. Amsterdam, 1717.

Règles d'utilisation des copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Bibliothèques de l'ULB, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des bibliothèques et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. Les œuvres littéraires numérisées par les Bibliothèques de l'ULB appartiennent majoritairement au domaine public.

Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les Bibliothèques auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les bibliothèques de l'ULB ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux bibliothèques de l'ULB un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.

Exemplaire à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux bibliothèques de l'ULB dans les documents numérisés est interdite.